

## Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

### Séance plénière du lundi 10 mars 2025

Délibération n°2025-05

#### [Avis] Calendriers universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026.

VU le code de l'éducation ;  
VU les statuts de l'université d'Orléans ;  
VU l'avis rendu par les conseils de gestion des composantes concernées ;  
VU l'avis émis par le CSA du 3 mars 2025 ;

#### Considérant ce qui suit :

Les calendriers proposés ont été co-construits lors d'un groupe de travail composé de l'ensemble des responsables de scolarités et de la direction des études et de la vie étudiante afin de prendre en considération les particularités et les demandes spécifiques des composantes.

Les 4 calendriers universitaires suivants sont joints en annexes de la présente délibération :

- UFR LLSH, UFR ST, UFR DEG, OSUC, EUK-CVL.
- IUT d'Orléans, IUT de Bourges, IUT de Chartres, IUT de l'Indre, Polytech.
- INSPE.
- Département de Formations Médicales.

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les calendriers universitaires des formations dispensées par ses composantes et pour chaque année universitaire.

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** La CFVU émet un avis favorable sur les calendriers universitaires au titre de l'année 2025-2026.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Effectif statutaire : | 40 |
| Membres en exercice : | 40 |

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Quorum :              | Atteint |
| Membres présents :    | 27      |
| Membres représentés : | 3       |
| Total :               | 30      |

#### Décompte des votes :

|                  |    |
|------------------|----|
| Abstentions :    | 1  |
| Votants :        | 29 |
| Blancs ou nuls : | 0  |

|                      |    |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 29 |
| Pour :               | 29 |
| Contre :             | 0  |

#### Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante  
Service juridique de l'université d'Orléans.

#### Modalité de recours cinte la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.  
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

**La délibération est adoptée.**  
Fait à Orléans, le 18/03/2025,

Le Président du Conseil Académique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Romain ABRAHAM